CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

RAPPORT

FAIT

PAR LECOINTE-PUYRAVEAU,

Sur les Projets de Banques.

Séance du 12 germinal an 7. (1)

CITOYENS REPRÉSENTANS,

JE vous apporte le travail d'une commiſſion que vous avez chargée d'examiner des projets de banques qui vous ont été préſentés.

(1) Membres de la commission, les citoyens *Malès*, *Fabre* (de l'Aude), *Poullain-Grandprey*, *Saint-Horent*, *Portier* (de l'Oise), *Duplantier* (de la Gironde), *Lecointe-Puyraveau*.

Le papier-monnoie, bienfaiteur de la révolution, que nos ennemis ont multiplié pour l'avilir, parce qu'il pouvoit devenir l'instrument de notre prospérité, étoit à peine disparu qu'on répéta de toutes parts que le numéraire resté en France ne pourroit suffire à ses besoins, & l'on prétendit que la disparution subite des assignats amèneroit une crise contre la République. Ces présages sinistres ont été vains; cependant on persiste à dire que nous n'avons point assez de numéraire *circulant*, que l'industrie est paralysée, l'agriculture languissante, le commerce dans la détresse, & l'on effraie tous les esprits en montrant les suites facheuses de l'intérêt de l'argent qui menace d'augmenter encore.

L'intérêt exorbitant de l'argent est donc signalé comme la cause première de la langueur du corps politique; il faut donc rechercher ce qui la produit en se mettant sous les yeux notre situation, sous les rapports de l'agriculture, du commerce & des revenus de l'Etat. Un aveuglement funeste dura trop long-temps; il doit cesser si l'on veut donner à la République la vigueur dont elle est susceptible.

Dans plusieurs départemens le bétail & les productions de la terre sont à vil prix, tandis que la journée de travail est augmentée; il est même des cantons qui regorgent de blé, dont les étables renferment de grandes richesses sans qu'il se présente d'acheteur, & l'on y éprouve les embarras de la pauvreté au milieu d'une abondance véritable. Le propriétaire presse le fermier, mais celui-ci ne peut s'acquitter parce qu'il ne trouve pas à vendre ses denrées.

Si l'agriculteur se plaint de ne pas vendre, le commerçant se plaint de ne pouvoir acheter; il demande crédit & ne l'obtient pas. Il sembleroit que le besoin de vendre devroit faire braver les risques & rétablir des relations nécessaires entre les possesseurs des denrées &

l'homme induſtrieux qui ſait les faire valoir ; mais une défiance ſourde, ténébreuſe, ſans cauſe raiſonnée, s'eſt gliſſée dans tous les eſprits & les tient fermés aux conceptions de l'intérêt bien entendu. Il en réſulte que le fermier reſte dans la détreſſe au milieu des richeſſes, que le commerçant devient pauvre faute d'alimens à ſes ſpéculations, & que l'ouvrier qu'il employoit ne peut donner que des larmes à ſa famille déſolée : ainſi, les deux ſources de la proſpérité des Etats ſemblent ſe tarir. Le fermier ne peut ſatisfaire aſſez vîte le propriétaire, celui-ci ne peut acquitter l'impôt, & l'État, ne recevant que difficilement ſes revenus, ne peut acquitter ſes engagemens qu'avec lenteur. De-là les prix exceſſifs qu'on exige de lui dans tous les marchés ; de là des fortunes coloſſales, réſultat des malheurs publics : & c'eſt l'intérêt exceſſif de l'argent qui nous fait tout le mal ! quel germe l'a donc produit ? & comment eſt-il parvenu, avec une effrayante rapidité, au point où nous le voyons maintenant ?

Tous les hommes qui ſe ſont occupés d'adminiſtration publique ont penſé qu'en général, le prix de toutes choſes étoit en raiſon de la quantité plus ou moins grande des ſignes circulans qui les repréſentoient ; & les aſſignats ont prouvé la vérité de ce principe. Leur émiſſion immodérée avoit élevé le prix des choſes les plus communes au-delà de toute meſure. Après les aſſignats & les mandats, il ne reſta plus que l'argent ; & comme on penſoit qu'il y avoit en France moins de numéraire qu'avant la révolution, on devoit s'attendre à voir tous les objets de conſommation à un prix inférieur : cependant la diminution ne fut pas dans la proportion préſumée ; le prix du travail ſe maintint à un taux inattendu. On n'avoit pas fait attention qu'aux premiers jours des aſſignats, heureuſe époque où ils rivaliſoient les ſignes métalliques, la plupart des citoyens

employoient indistinctement les écus ou le papier, tandis que d'autres, que de funestes projets rendoient attentifs, recherchoient & encaissoient les écus. C'est donc une vérité qu'à l'époque où les assignats finirent, le numéraire métallique se trouva dans un petit nombre de mains, beaucoup moins répandu, moins divisé qu'en 1790. Tous n'en avoient point, & cependant il en falloit à tous : le négociant regarda autour de lui & n'apperçut qu'un vide immense; l'instrument de ses projets étoit brisé : le cultivateur ne trouva plus ce papier auquel il devoit sa fortune, & qu'il avoit avili par une inconcevable ingratitude; cependant le négociant méditoit de nouvelles entreprises; le cultivateur avoit des plans d'amélioration, mais il falloit de l'argent, & l'un & l'autre se trouva à la merci de l'adroit thésauriseur. Quand un objet est dans un petit nombre de mains, il augmente de prix, & sur-tout lorsque c'est de l'argent : il arriva donc que les possesseurs des écus ne consentirent à les prêter qu'à un prix excessif; & comme les emprunteurs, pour ne pas se ruiner, furent obligés de vendre dans la proportion de l'intérêt qu'ils payoient, l'ordre naturel fut interverti ; & quoiqu'on pensât qu'il y eût moins de numéraire en France qu'avant la révolution, presque tous les objets de consommation s'élevèrent très-haut, sur-tout les objets manufacturés, à cause du prix étonnant de la main-d'œuvre.

Voilà la première cause de l'intérêt excessif de l'argent; elle fut bientôt renforcée par d'autres.

Avant les assignats on évaluoit, par approximation, le numéraire circulant à deux milliards cinq cents millions; mais il avoit pour auxiliaire une somme considérable de billets particuliers, de lettres-de-change, & autres effets de commerce. A la chute des assignats, au contraire, on ne trouva plus que du numéraire métallique resserré dans un petit nombre de mains : la confiance dans les traités particuliers sembla ne devoir plus renaître. Qui

eût osé donner ou demander crédit? on avoit encore sous les yeux les tristes débris de la fortune des hommes confians. Cependant un assez grand nombre de citoyens, sous peine de manquer aux engagemens les plus sacrés, de perdre les restes de leur existence commerciale, furent contraints de chercher de l'argent; ils frappèrent à toutes les portes, sollicitèrent, pressèrent, offrirent de grands avantages & trouvèrent enfin des prêteurs; mais à quel taux! Quelques-uns l'ont avoué; mais ils ont dit: Quels risques ne courons-nous pas! l'Etat est obéré, ses besoins augmentent, ses revenus ne sont pas assurés: n'avons-nous pas à craindre que nos débiteurs ne soldent en nouveaux assignats? A ces observations de mauvaise foi, ils ajoutoient: « Des rembourſemens en papier nous ont ruinés, pour-
» quoi nous seroit-il honteux de tirer de nos dernières
» ressources l'avantage que nous offrent les circonstan-
» ces? » Tel fut le langage des premiers qui portèrent l'argent à un intérêt que les lois & l'opinion repoussoient également autrefois. Il fit illusion à bien des gens, & l'on vit l'artisan quitter l'atelier pour se livrer à des tripots usuraires, & le propriétaire vendre son champ pour prêter à trois pour cent par mois.

Un concours de circonstances a semblé favoriser ce desir effréné de s'enrichir comme en un jour. D'abord les prêteurs ont mis tous leurs soins & leur coupable adresse à semer par-tout la crainte d'un nouveau papier-monnoie, & leur manœuvre a si bien réussi, que des hommes, d'ailleurs sensés, ont de la peine à s'en garantir. Cette disposition fait donc resserrer l'argent, & donne à ceux qui le prêtent les moyens d'en retirer plus d'intérêt, en alléguant les risques qu'ils disent courir, auxquels ils ne croient point, mais qui sont pour eux du plus grand produit.

A la fin de l'an 5, on fit une proposition que l'amour du bien dicta sans doute, mais qui produit encore

de funestes effets, je veux parler de celle d'expulser de France tous les nobles titrés. Elle se répandit avec la rapidité de l'éclair, & jetta, dans le cœur de ceux qu'elle menaçoit, une épouvante qui n'en est point sortie, & que de nouvelles discussions n'ont fait qu'augmenter. Ils croient voir suspendu sur leurs têtes le décret de bannissement; ils craignent d'être pris au dépourvu, & tous les moyens sont employés par eux pour se procurer de l'argent; on prétend *qu'il y a peu de jours* quelques-uns offroient jusqu'à six pour cent d'intérêt par mois. Ils ne dépensent, sur leurs revenus, que le strict nécessaire, enfouissent le reste, & vendent leur bien à vil prix pour se faire des ceintures d'or.

Cette conduite de la part de ces hommes qui ont encore de grandes propriétés a deux résultats funestes. Ils enfouissent les signes métalliques, les rendent plus rares, & par là occasionnent l'augmentation de l'intérêt. Ils vendent leurs domaines à vil prix, & par là donnent beaucoup à gagner aux acquéreurs, qui empruntent à quelque taux que ce soit, parce qu'ils sont encore assurés d'assez grands profits.

A cette dernière cause de l'intérêt exorbitant s'en rattache naturellement une autre, c'est le taux modique auquel on a été forcé de régler la vente des domaines nationaux; il y a encore du profit à emprunter pour faire les premiers paiemens. On ne peut encore se dissimuler qu'une loi récente, qu'a dictée la nécessité, n'augmente le nombre des emprunteurs, & par conséquent l'intérêt. Les acquéreurs doivent payer en numéraire, dans une proportion déterminée, ce qu'ils devoient en bons des deux tiers; un délai fatal a été fixé; on se presse, on accourt pour n'être pas déchu; il y a dix emprunteurs contre un capitaliste. Comment l'intérêt seroit-il modéré?

Nous l'avons déja dit, beaucoup de propriétaires ont de la peine à toucher leurs revenus, & cependant il faut

qu'ils vivent : ils ne veulent rien changer à l'état de leur maison ; ils empruntent à quelque prix que ce soit, & concourent ainsi à rendre plus dangereux l'ulcère rongeur des fortunes publique & particulières. On voit bien comment les signes monétaires sortent des départemens, mais on ne trouve point de moyen de retour ; pareils au sang, les signes monétaires une fois sortis ne rentrent plus.

Les canaux de desséchement sont les contributions & le paiement des domaines nationaux. On doit le dire, jamais les ministres ne furent plus pressans, les administrations plus actives, les receveurs plus exacts, les garnisaires plus nombreux pour le recouvrement des deniers publics : aussi les contribuables se saignent pour payer, tout s'engouffre dans la caisse publique, tout en sort sans que rien ou presque rien retourne vers la source. L'argent coule à flots de toutes parts vers Paris, & tout-à-coup s'y trouve absorbé. Dira-t-on qu'il en fut de même à toutes les époques ? c'est une erreur. Tant qu'il exista des restes de confiance, seulement dans les traités particuliers, la plus grande somme des contributions ne parvint au trésor public qu'en signes *volontaires* & de crédit. Les caissiers particuliers n'envoyoient que des traites à la trésorerie nationale ; & les écus, la monnoie forcée, restoient sur tous les points où les besoins les avoient appelés, où le commerce les avoit répandus. Il n'en est pas de même à présent. Que porte cette énorme voiture dont le passage réduit en poudre les cailloux les plus durs ? ce sont les contributions de l'Ouest & du Midi ; toujours cette caisse précieuse & roulante excite la convoitise des brigands, & plus d'une fois ils la vidèrent à main armée. Il est un autre inconvénient, qui d'abord semble minutieux, & qui cependant n'en est pas moins grave & certain. Le transport ne peut se faire sans frottement, & le frottement use les espèces. Qu'on ne dise pas que ce frottement est insensible : on a déja trop vu de ces écus

couverts d'une poussière métallique ; & l'on sait assez l'usage que font de cette poussière les dépositaires des sacs ou des barils. Ainsi, par l'enlèvement des espèces l'État ne gagne rien, il en coûte beaucoup pour le transport; dans le trajet les écus se détériorent, souvent ils sont enlevés, & toujours ils courent risque de l'être. Mais le mal le plus grand, c'est l'absence des signes là où ils seroient nécessaires ; c'est la nécessité où sont les citoyens des départemens de venir les chercher à Paris ou toute autre grande commune, où ils n'en trouvent qu'au taux le plus révoltant : c'est, dans la plus exacte vérité, un impôt d'une nature particulière qui se trouve porter sur eux.

Avons-nous sondé la profondeur de la plaie, & connoissons-nous enfin le poison qui semble la rendre incurable ? Représentans du peuple, je voudrois détourner vos regards d'un sujet douloureux ; mais il faut bien le connoître pour juger le remède qui lui est propre. Je continue donc ma pénible tâche.

L'Anglais ambitieux, l'avide tyran des mers osa jeter sur nos bords ses mercenaires enrégimentés. Qu'a-t-il obtenu de ses projets ? La honte & la confusion d'une défaite. Il ne cherche donc plus à nous attaquer ouvertement ; mais il nous fait une guerre sourde que favorisent les gens appelés *du bon ton*, & des habitudes des long-temps contractées par les meilleurs citoyens. Pour les premiers, il introduit furtivement des étoffes & des marchandises que la manie & le préjugé vantent sans cesse ; & pour les seconds, par les neutres ou autrement, il verse des productions coloniales, que notre commerce maritime ne peut fournir, & qu'on eut l'imprudence d'appeler de première nécessité. Le sucre, le café, les drogueries de toute espèce, les mousselines, les velours, les basins, les bas, les casimirs anglais nous enlèvent chaque jour une substance précieuse. Il semble que ceux qui les apportent aient le triple projet de nous gorger de leurs

marchandises, pour détruire nos manufactures, de ne point enlever les productions de notre sol, ni les produits de notre industrie, & de nous pomper nos signes monétaires les plus précieux.

Je pourrois donner ici des détails nombreux & positifs : mais pourquoi dire ce que chacun fait ? Il n'est que trop vrai que la balance du commerce est toute à notre désavantage, & que nos écus s'écoulent chez l'étranger ; c'est donc une des causes de la diminution des signes & de l'augmentation de l'intérêt : ce n'est pas la dernière.

Je ne tairai point une vérité que tous doivent sentir, & dont peut-être chacun a déja fait l'application au sujet que je traite ; je veux parler de l'incertitude des revenus publics.

Depuis que des assignats ne sont plus, tous ceux qui ont eu à traiter avec des ministres n'ont pas manqué de là présenter pour excuse des prix exorbitans qu'ils ont demandés ; ils ont parlé bien haut des risques qu'ils pouvoient courir, des retards qu'on leur feroit éprouver, de l'impossibilité de leur donner des avances, & de la nécessité où ils seroient d'emprunter pour le service de l'État. Ainsi la détresse du trésor public est devenue pour eux une raison d'en exiger davantage ; ils ont fait la loi, & l'on a payé *cinq* pour ce qui valoit *deux*.

On ne peut assigner le terme où s'arrêtent leurs profits ; mais l'on ne peut disconvenir que d'abord il a fallu qu'ils empruntassent, que les capitalistes ont calculé ce qu'ils pouvoient gagner, & qu'ils ont exigé de gros intérêts : mais qu'importe à celui qui gagne cent mille écus les 20 mille fr. d'intérêts qu'on exige de lui ? Ainsi, la République se trouve dans un cercle ruineux. Le fournisseur exige des sommes au-delà de toute mesure, parce que l'argent est à un intérêt démesuré ; & c'est le fournisseur qui fait augmenter l'intérêt.

On pourroit joindre ici des développemens, chercher par quels moyens certains personnages sont devenus de véritables négocians de marchés qu'ils obtiennent & n'exécutent point, mais vendent à d'autres pour les exécuter, & s'enrichissent avec cette marchandise nouvelle. On pourroit essayer de découvrir les premiers fils de certaines intrigues qu'on ne prend pas la peine de cacher, reconnoître jusqu'à quel point la bureaucratie vénale influe sur la fortune publique, & quelles sont ces remises dont parlent certains fournisseurs, à ceux qui leur reprochent de vendre trop cher à l'État leur usurière industrie; mais ces recherches m'éloigneroient de mon sujet, & je dois parler d'une autre cause de l'intérêt exorbitant.

Nous partageons l'indignation qu'inspirent les fortunes dont l'accroissement trop rapide effraie la probité : nous voudrions un moyen juste de sécher les éponges gonflées de la substance publique; nous nous estimerions heureux, si nous pouvions aider à punir tous ceux qui s'engraissèrent des malheurs publics : mais nous ne pouvons nous dissimuler le mal que font trop souvent d'inutiles déclamations contre les fournisseurs, les grandes fortunes, & ce qu'on apppelle les nouveaux enrichis. Il faut punir les fripons : que les charges de l'État portent principalement sur ceux qui gagnent le plus à l'ordre social; que les ouvriers, les artisans, les journaliers, les manoeuvres, & tous les citoyens, reçoivent tout le bonheur dont leur condition est susceptible; mais il ne faut pas faire appréhender à tous des taxes arbitraires, un enlèvement subit, des révisions de fortunes, *des chambres de justice* spoliatrices; en un mot, des réquisitions d'écus & de denrées. Souvent à cette tribune, dont la voix retentit au fond des départemens, entraînés par les besoins de l'État, guidés par l'instinct politique qui parle au cœur des républicains, nous exprimons des voeux ardens pour le rétablissement de l'ordre

dans les finances & la répression de tous les abus : eh bien ! ces voeux sont empoisonnés par la malveillance & transformés en projets absolus ; & tous ceux qui craignent d'être atteints cherchent à se mettre à l'abri. On affecte un extérieur misérable, on resserre l'argent, on vend des meubles, on évite d'acheter les choses les plus communes ; sur-tout d'annoncer des projets qui exigent des fonds ; & de là résulte que l'ouvrier manque d'ouvrage, & souffre avec sa famille, quoique les denrées soient à bas prix.

Représentans du peuple, s'il étoit possible que notre oeil scrutateur parcourût les tableaux nombreux des actionnaires ou des intéressés dans les établissemens étrangers, combien n'y verrions-nous pas de ces hommes à grandes fortunes, qui s'offrent à nos yeux sous un extérieur pauvrement apprêté, dont la personne est dans la République, mais dont le cœur & l'argent sont sur les bords de *l'Elbe* ! Qui peut avoir versé sur *Hambourg* le métal précieux qui nous manque ? La crainte de voir convertir en lois des idées que l'indignation suggère, la crainte *que le besoin ne rende impolitique*.

Poursuivons sans relâche ceux qui trafiquent des affaires publiques ; point de quartier pour les hommes corrompus ; mais gardons-nous d'inutiles déclamations ; il faut des faits certains : celui qui répand le blâme sur tous est sûr de sauver le coupable. La corruption est-elle avérée ? frappons, & ne menaçons pas. Celui qui parle sans cesse de désordre sans dire des faits positifs, de dilapidations sans nommer les dilapidateurs, veut se faire un double mérite ; aux yeux des uns, celui d'une austérité louable ; aux yeux des autres, *celui d'un avertissement salutaire* : il parle vaguement, de peur qu'un autre ne précise ; c'est pour lui qu'il parle, & non pour la chose publique.

Il est sans doute d'autres causes de notre situation & de l'intérêt exorbitant de l'argent ; mais il est inutile de les dire ; il seroit peut-être dangereux de les détailler toutes. La malveillance, les préventions & la calomnie sont aux aguets : il seroit à craindre qu'elles ne puissent de la force par les efforts qu'on feroit hors de propos contre elles. Et n'a-t-on pas vu l'agiotage, changeant vingt fois de masque en un jour, parler contre l'agiotage lui-même ? Il faut donc s'arrêter. D'ailleurs qu'importe au malade les dissertations sur les causes du mal ! c'est le remède qu'il attend. Examinons donc celui qu'on nous présente ; ce sont des banques.

Voici l'analyse rapide, mais exacte, des projets.

Le citoyen *Christophle*, au nom de l'agence, rue *Quincampoix*, propose que tout propriétaire puisse souscrire des effets hypothécaires pour la moitié de ses immeubles francs d'hypothèque ; ces effets seroient payables à deux ou trois ans de date, & *ne pourroient être refusés.*

Le citoyen *Marion* voudroit une banque dont chaque action seroit de 3,000 francs, mais pour laquelle on ne paieroit que 1,000 francs numéraire. Pour obtenir une action, il faudroit prouver qu'on possède une *valeur double* en biens-fonds absolument libres. « La » banque, à fur & mesure du placement de ses actions, » mettroit en circulation des billets de la valeur de » chaque action » ; c'est-à-dire qu'avec 10 millions espèces elle émettroit pour 30 millions de billets ; mais, à ce sujet, l'auteur observe qu'ayant exigé pour chaque action des immeubles d'une valeur double, 60 millions de biens-fonds garantiroient les billets émis. Il ne parle point de donner à ses effets de circulation forcée ; il ne demande qu'un *brevet d'invention*, & il est évident que ce n'est pas le Corps législatif qui peut l'accorder.

Le plan des citoyens *Larcher*, notaire, & *Jouan*,

homme de loi, est plus étendu : ils desirent aussi des banques territoriales hypothécaires ; ils en voudroient au chef-lieu de chaque département.

Les actionnaires seroient essentiellement propriétaires d'immeubles ; les neuf dixièmes de chaque action seroient fournis en immeubles parfaitement libres ; l'autre dixième le seroit en numéraire effectif, moitié comptant & moitié dans l'année. Jamais les billets en circulation n'excéderoient la valeur de la moitié des fonds hypothécaires de chaque banque. On prêteroit sur des immeubles, on escompteroit des billets de commerce, on auroit des *lombards* ; l'escompte seroit à neuf pour cent par an ; le tiers du profit seroit pour les hôpitaux. Le prêt sur mobilier seroit à douze pour cent par an ; le quart du profit seroit encore pour les hôpitaux.

Les auteurs rangent, pour l'exécution de leurs plans, les départemens en cinq classes ; & voici l'analyse qu'ils présentent ensuite.

Les actions de banque de tous les départemens seroient au nombre de trois cent quatre-vingt-sept mille, dont cinquante à 10,000 francs, & trois cent trente-sept mille à 500 francs, ce qui feroit un fond total d'1,885,000,000 :

Le dixième en numéraire effectif étant de . 188,000,000 fr.

les neuf dixièmes en fonds territoriaux seroient de 1,696,500,000

Les billets ne pouvant être émis au-delà de moitié des fonds hypothécaires de chaque banque, ceux en émission monteroient à 848,250,000,

destinés, ainsi que le dixième numéraire, au service des caisses . . & ce dixième en numéraire, 188,000,000 fr., étant destiné pour prêts sur mobilier & pour escompte, & ces prêts devant toujours être remboursés dans les valeurs fournies par les banques, il y auroit toujours

en circulation, sans pouvoir être enfouis, environ 200,000,000 fr. de numéraire. Voilà le système. Pour l'établir on demanderoit :

1°. Une maison dans chaque chef-lieu de département ;

2°. Que les cautionnemens, obligations, même toutes transmissions des actionnaires envers la banque pour en obtenir une ou plusieurs actions, les actions elles-mêmes emportassent *de droit & de fait* hypothèque sans être assujetties à aucune formalité qu'à celles de l'inscription & de l'enregistrement, pour chacune desquelles il ne seroit payé qu'un droit fixe d'un franc ;

3°. Que tous les registres d'administration, les actions & billets de circulation fussent dispensés de la formalité du timbre, de l'enregistrement & de l'inscription aux hypothèques ;

4°. Que les contre-facteurs des billets fussent punis comme faux-monnoyeurs ;

5°. Que les maisons de prêts existantes fussent supprimées pour donner de l'activité à celles des banques ;

6°. Que les billets de banque fussent reçus pour un quart du prix des domaines nationaux vendus & pour une moitié de ceux à vendre ;

7°. Qu'on pût acquiter en effets de banque, *valeur nominale*, les droits d'enregistrement de 2,000 francs & au-dessus, & la moitié de ceux de 1,000 francs jusqu'à 2,000.

8°. On demanderoit aussi que les billets fussent reçus en paiement du quart des cotes de contribution foncière de 500 francs & au-dessus.

9°. Et enfin les auteurs du plan voudroient que leurs billets servissent à payer le quart *de certaines dettes particulières* qu'ils appellent *capitales*, lorsqu'elles seroient au-dessus de 2,000 francs ; en cas de refus, les débiteurs seroient autorisés à déposer *à la trésorerie nationale* aux risques des créanciers.

Un quatrième plan, dont l'auteur ne s'est pas fait connoître, offre les résultats suivans. Création d'une banque dont les fonds feroient de 50,000,000 fr., divisés en actions de 1,000 francs, dont les quatre cinquièmes seroient donnés à des propriétaires d'immeubles d'une valeur quadruple de celle des actions. Le dernier cinquième seroit pour des personnes qui fourniroient de l'argent; car, dit-on, on ne pourroit se passer d'une certaine quantité de numéraire pour échanger des billets que des besoins ou des caprices feroient présenter à la caisse. Au reste, on voudroit que ces billets *fussent reçus dans toutes les caisses publiques.*

Je n'entrerai point dans les détails de la banque dite des notaires, dont le premier signataire est le citoyen *Bévière*, & le dernier le citoyen *Mathieu.* Le projet est peu susceptible d'analyse : d'ailleurs il a été distribué à chacun de nous, & le Conseil ne l'a pas formellement renvoyé à la commission. Je dirai seulement que nous y avons remarqué trois choses principales : la première, c'est que toutes les opérations de la banque auroient pour base une aliénation *réelle* d'immeubles, mais avec faculté de *reméré* & reserve d'usufruit de la part de celui qui auroit besoin de crédit ; la seconde, c'est que la banque paieroit l'immeuble ainsi *vendu* un dixième en traites *escomptables* réputées comptant & neuf dixièmes en traites seulement *négociables* payables *à trois ans de date* . . . Les fonds pour acquitter les traites escomptables seroient fournis par des actionnaires qui payeroient le premier cinquième à l'instant de la soumission, & les quatre autres à mesure des appels, qui ne pourroient être faits que de mois en mois ; le dernier cinquième seroit fourni en traites *négociables* de la banque. Nous n'avons rien trouvé dans ce projet qui touchât immédiatement l'intérêt public, si ce n'est que, dans une note, on semble demander que le Corps législatif modère pour les ventes dont on a parlé

le droit proportionnel d'enregiſtrement. J'arrive à la banque projetée ſous le nom du citoyen *Gabion.*

Cette banque a trois élémens :

1°. 400 actions numéraire,

2°. 3,600 actions hypothécaires,

3°. 3,600 actions *de recours.*

Pour obtenir une action numéraire, il faudroit verſer 5,000 fr. écus ; pour une action hypothécaire fournir ſur un domaine de 7,500 fr. une *obligation* de payer 5000 fr. dans les trois mois de l'appel qui pourroit en être fait ; & pour obtenir une action de *recours*, il faudroit s'obliger à fournir 5,000 fr. auſſi, en cas d'appel, & pour garantie, verſer à l'inſtant la ſomme de 500 fr. On ſaiſit facilement le mécaniſme du ſyſtême. Le fonds capital de la banque ne ſeroit que de 20 millions : 2 millions réſultant des actions numéraire, & 18 millions montant des obligations hypothécaires, garanties par une valeur en immeubles de 27 millions. Ainſi on émettroit des billets pour 20 millions, & ces billets ſeroient au porteur, à vue & en eſpèces. Ici l'on ſe demande comment, avec 2 millions écus, l'on ſe promet de réaliſer, à préſentation, 20 millions en billets. D'abord il faut ajouter, aux 2 millions des actions numéraire, 1,800,000 fr. provenant du verſement de 500 fr. de garantie pour chaque action de recours, ce qui fait 3,800,000 fr., ſomme qu'on croit ſuffiſante pour rembourſer, à bureau ouvert, les billets que le beſoin feroit préſenter : d'ailleurs tout eſt prévu. Vous avez remarqué que l'actionnaire hypothécaire ſeroit obligé de verſer le montant de ſon action dans les trois mois de l'appel ; cet appel auroit lieu auſſitôt que le beſoin ſe feroit ſeulement ſoupçonner : & ſi les actionnaires vouloient profiter de tout le délai de trois mois & ne verſoient pas dans les vingt-quatre heures, c'eſt alors que les actionnaires *de recours* ſeroient là pour parer

à

à tout, car le nombre des actionnaires de recours seroit égal à celui des actionnaires hypothécaires. Les billets de cette banque pourroient donc inspirer la plus grande confiance ;

1°. Parce qu'il y auroit en caisse 3,800,000 fr. pour les besoins pressans ;

2°. Parce que trois mille six cents actionnaires hypothécaires seroient intéressés à verser, au premier signal, les fonds nécessaires ;

3°. Parce que 27,000,000 en biens fonds ne répondroient que de 18,000,000 ;

4°. Enfin parce que, dans le cas où les 3,800,000 f. seroient insuffisans, dans le cas où les actionnaires fonciers seroient dans l'impuissance de fournir, on auroit une ressource assurée dans les trois mille six cents actionnaires *de recours*, sans compter les effets solides pris en escompte à termes très-courts.

Je ne m'arrêterai point à détailler les profits de chaque classe d'actionnaires dans cette banque ; on sent qu'ils doivent être calculés sur leur degré d'utilité respective ; il suffit de dire qu'ils seroient très-grands & de nature à tenter les propriétaires & les capitalistes *les plus exigeans.* Cependant, pour les rendre plus considérables, l'auteur du projet a pensé qu'il ne seroit pas inconvenant de demander au Corps législatif un prêt *d'un million*, sans intérêt, remboursable à l'expiration de quinze années ; & pour sûreté il offre une hypothèque privilégiée sur les capitaux de la société. Voilà en substance le projet de *la caisse des propriétaires*. Je vais parler maintenant de celui sous le nom du notaire *Rouen*.

Les citoyens au nom desquels il parle voudroient former *une banque française* qui prît *les grands caractères d'un établissement national*, & auquel tous les citoyens seroient appelés à prendre part.

Cette banque escompteroit, *feroit des avances sur des*

recouvremens certains, recevroit & paieroit pour des citoyens qui l'en chargeroient, prendroit à intérêt toutes les sommes au-dessus de 50 francs, pour se rendre utile aux hommes laborieux & économes; elle pourroit, dans la suite, prêter ses billets ou *des valeurs de banque* sur dépôt de marchandises dans les places de commerce de la République ; enfin elle émettroit (ce sont les termes de la pétition) *un papier de crédit réalisable à vue*, *garanti par un grand capital*, *fondé sur des valeurs réelles*, dans des proportions & avec des précautions qui en rendroient impossible l'abus ou l'exagération ; enfin, le capital de la banque seroit de 30 millions *numéraire* divisés en trente mille actions : mais pour suppléer (ce sont encore les termes de la pétition) à la difficulté de former ce capital dans les circonstances actuelles, *il est indispensable* que la banque reçoive des secours extérieurs, & ce signataire ajoute :

« Je suis chargé de les demander au Corps législatif » & de l'inviter à statuer qu'il sera prêté par l'État à » la banque française la somme de *quinze millions* en » numéraire, remboursables au bout de trente années, » sans intérêt ». Il restoit à donner des sûretés pour le remboursement. Les actionnaires *initiateurs* de la banque française affecteroient 1,500,000 fr. de rentes perpétuelles en tiers consolidé de la dette publique représentant un capital de 30 millions. Le pétitionnaire observe que le prêt demandé seroit facile, parce qu'il suffiroit de l'assigner sur des ressources extraordinaires autres que celles affectées aux dépenses de l'an 7, & qu'il suffiroit qu'il fût seulement certain, *puisqu'il ne peut être actuel*, pour que la banque commençât ses opérations.

Je viens, citoyens représentans, de faire passer sous vos yeux les divers projets de banque que vous avez renvoyés à la commission, & déja vous avez remarqué que de six il y en a cinq qui ont pour base des im-

meubles libres d'hypothèques, & que le dernier feulement ne femble établi que fur des écus. Il paroîtroit donc qu'on auroit en général reconnu que le moyen de ramener la confiance & le crédit feroit de préfenter, non des gages fugitifs que des événemens fans nombre peuvent dénaturer, faire difparoître ou détruire, mais des objets immuables d'une valeur certaine que le temps ne peut qu'augmenter: cependant d'autres principes ont été fuivis jufqu'ici. Votre commiffion ne prononcera point à préfent entre ces deux opinions, qui peuvent être plus ou moins fondées, fuivant les conjonctures politiques; elle fe bornera à vous foumettre les réflexions que font naître les projets préfentés.

Les propofitions de banques ont trois époques. A la première, elles furent repouffées comme des piéges que l'intérêt privé tendoit à la fortune publique; à la feconde, on fut moins févère: on les envifagea comme pouvant avoir d'heureux effets pourvu que l'État n'y prît aucune part. Il eft poffible que l'opinion prenne une direction encore plus favorable, & il faut bien que déja l'on foit perfuadé d'une grande amélioration, puifque, non content que le Corps légiflatif ne mette aucune entrave (à la troifième époque), on lui demande, & des faveurs, & de l'argent. Si dans certaines circonftances l'on douta qu'il fût permis d'établir une banque fans une autorifation fpéciale, dans ces derniers temps l'on a vu s'élever celles des comptes courans & du commerce fur ce principe, que *ce qui n'eft pas défendu ne peut être empêché.* Ainfi il eft bien reconnu que l'on peut établir des banques fans l'autorité légiflative: il eft donc évident que les auteurs des plans analyfés ne les ont préfentés que pour obtenir des priviléges particuliers ou des fecours qu'ils difent indifpenfables.

Le citoyen *Chriftophe* voudroit que *fes billets ne puffent être refufés*; le citoyen *Marion*, qu'on lui donnât

un brevet d'invention; les citoyens *Larcher* & *Jouan*, une maison nationale dans chaque département; des exceptions de formalités & de droits d'enregistrement & d'hypothèque, qu'il n'y eût de *Lombards* que ceux qu'ils ont conçus, & que leurs billets, dans certains cas, fussent reçus dans les caisses publiques & particulières.

L'anonyme propose aussi qu'on reçoive ses billets *dans les caisses publiques.*

Les notaires *Bévière* & autres voudroient une diminution du droit proportionnel d'enregistrement pour leurs opérations.

Gabion demanderoit un *million* pour quinze ans sans intérêt, & ceux que représente le notaire *Rouen* disent que, pour former leur banque, il est *indispensable* que l'Etat leur prête pour trente ans, sans intérêt, en numéraire, une somme de 15 millions.

On pourroit bien ici rechercher pourquoi les citoyens placés derrière le notaire *Rouen* ne se font pas connoître; mais cette recherche pourroit déplaire, et nous aimons à croire que des motifs louables les empêchent de se montrer: poursuivons notre examen.

Les demandes dont nous avons parlé se classent d'elles-mêmes en trois espèces principales. Diminution de certains droits d'hypothèque & d'enregistrement, convertis en droits fixes;

Admission des billets dans les caisses publiques & particulières;

Jouissance gratuite de maisons nationales, & prêts en numéraire.

Voici l'opinion de la commission sur ces trois points.

Plusieurs citoyens réunis, ayant un intérêt commun, ne doivent être à vos yeux qu'un individu; & s'ils font des opérations, des actes qui, par leur nature, donnent lieu à des droits d'enregistrement, vous ne pouvez les

réduire pour eux seuls ; car c'est la nature de l'acte & non la qualité de celui qui le fait qui donne ouverture au droit ; nous croyons pouvoir dire que ce seroit un véritable privilége, contraire à la constitution, qui veut que la loi soit égale pour tous. En effet deux actes de même nature sont présentés à l'enregistrement, l'un par la banque, l'autre par un particulier : pour le premier on ne prendroit qu'un droit fixe d'un franc, & pour le second on exigeroit un droit proportionnel considérable. De quel œil le malheureux, forcé de vendre, verroit-il demander à son acquéreur, *qui le paieroit d'autant moins*, beaucoup plus qu'aux financiers ? Mon acte, diroit-il, est de même nature que celui qu'ils présentent ; pourquoi paient-ils moins que moi ? *C'est qu'ils sont banquiers ;* cette réponse ne pourroit que rendre l'inégalité plus sensible, & révolter davantage. Mais sous quel prétexte le privilége est-il demandé ? sous celui de l'utilité pour l'Etat. Avec un tel principe on pourroit établir autant de degrés de perception de tous les droits, de toutes les taxes, de tous les impôts, qu'on pourroit appercevoir de degrés d'utilité dans les entreprises des citoyens. Les militaires présenteroient leurs plans qui sauvent l'Etat, le négociant releveroit l'importance de ses spéculations, & le cultivateur nourricier demanderoit des remises pour les améliorations qu'il a faites ou projetées ; & tous, disputant de prérogatives, détruiroient la véritable inégalité. Non, l'acte passé entre particuliers ne doit pas ouvrir un droit plus fort que celui entre les actionnaires des banques : nous n'en reviendrons pas à fixer les droits que doivent payer les actes, par la qualité de ceux qui les auront passés.

C'est toujours sous l'apparence de la justice & de l'utilité que les abus s'introduisent, & l'on ne peut nier que les rois aussi n'aient couvert les priviléges qu'ils accordoient du prétexte de l'utilité publique & de la ré-

compenſe des ſervices rendus. Ces réflexions ſur les droits d'enregiſtrement acquièrent une plus grande force encore, appliquées aux formalités & droits d'hypothèques. On tomberoit dans un déſordre ſans exemple, ſi les actes des banquiers en étoient exempts. On ne peut pas ſe familiariſer avec des exemptions de timbre, & une manière de conſerver les hypothèques qui ne ſeroit pas la même pour tous. Un tel ſyſtême détruiroit inévitablement tout ce qu'on peut attendre de bon de nos lois actuelles en cette partie. Nous penſons donc que vous ne devez point établir de droits fixes particuliers d'enregiſtrement pour les opérations des banques.

Ordonnerez-vous de recevoir leurs billets en paiement des contributions? L'on ſent que s'il exiſtoit une banque ſolidement établie, dont les billets, par la confiance gégérale, fuſſent au pair de l'argent, l'Etat pourroit ſans inconvénient, & même avec avantage, les recevoir; mais il ne faudroit pas qu'une loi l'ordonnât, parce que, d'un jour à l'autre, la confiance pourroit s'altérer, même ſans raiſon, & que, la valeur d'opinion baiſſant, les caiſſes feroient encombrées de cette monnoie avant qu'on pût rapporter la loi, & l'on perdroit immenſément.

S'il y a des inconvéniens à dire, par une loi, que les billets d'une banque, déja établie & jouiſſant actuellement d'un grand crédit, feront reçus en paiement des contributions; que n'auroit-on pas à craindre de celle qui recevroit des billets non encore accrédités, & d'une valeur incertaine. C'eſt préciſément, dira-t-on, pour leur donner une valeur aſſurée, qu'on doit les recevoir: nous trouvons le cercle vicieux; ce n'eſt aſſurément pas l'Etat qui doit faire l'expérience d'une confiance que, peut-être, on n'obtiendra pas. Avec nos dettes, nos beſoins & nos dépenſes journalières, il nous faut des valeurs certaines, & rien qui expoſe à des non-valeurs dans

les recettes, quoique tout fût payé en apparence. Que, sur leur responsabilité, les caissiers reçoivent des valeurs équivalentes à des écus, on ne voit là rien de ruineux; il est des positions où l'on y trouve de l'avantage : mais il est certain pour nous que toute loi qui permettroit formellement des paiemens en billets de banque auroit les plus funestes conséquences. Elles ne sont pas encore guéries les plaies que firent à la République des recettes en valeurs nominales !

Vous repousserez sans doute avec le même empressement la proposition de payer les dettes particulières avec les billets de banque, contre la volonté des créanciers : nous n'avons pas besoin de montrer tout le mal que feroit encore un papier-monnoie forcé ; il est présent à tous les yeux. La raison du plus grand nombre sera long-temps fermée à ceux qui diront qu'un billet réalisable à l'instant est aussi sûr & plus commode que des écus; on n'est point encore préparé à ces vérités, &, pour les faire goûter, il faudra tous les miracles de la probité publique & particulière.

Venons au prêt en numéraire:

Il est inutile de s'occuper de la demande d'une maison nationale dans chaque département, puisque vous les avez toutes affectées à l'écoulement des bons de deux tiers, & que vous ne voulez pas manquer à vos promesses. En discutant le prêt, je suivrai particulièrement les initiateurs de la banque française, parce qu'on ne s'écarteroit pas de la vérité en disant que c'est leur demande qui a fait éclore celle du citoyen *Gabion*.

Ils veulent que leur banque ait un capital de 30 millions; ils voudroient y ajouter 15 millions des deniers publics. Ainsi, en portant les choses au point le plus favorable à leur systême, ils pensent que 45 millions suffiroient pour fonder & faire marcher une banque puissante & régénératrice : voilà une première donnée. Une seconde,

c'est que, suivant ce qu'ils disent eux-mêmes, « nulle » supposition d'intérêt privé ne doit obscurcir un acte » éclatant de désintéressement & de patriotisme ; la ban- » que projetée appartiendroit à l'universalité des citoyens ». Ainsi tous les citoyens seroient appelés & reçus à prendre des actions ; ils ont bien pensé que ce concours pourroit produire 30 millions. Pourquoi poser des bornes étroites ? Pourquoi ne pas croire qu'il fasse les fonds suffisans ? Mais en admettant qu'en effet on n'obtînt des actionnaires que pour 30 millions, cette somme est-elle donc si modique ? Et la faut-il absolument au berceau de la banque ? Certes, ils ne le pensent pas ; car ils disent eux-mêmes « que la » banque commencera avec une masse de fonds numé- » raire modique, mais avec tout le crédit d'un capital » croissant chaque jour par des rentrées nouvelles. »

C'est dans la dernière idée qu'est le germe de tout ce qu'une banque peut faire de bien : il est impossible qu'elle n'ait pas son enfance ; elle ne sortira pas toute-puissante du cerveau de ses auteurs, & capable de répandre tout-à-coup 30 millions en billets.

Il est donc senti que si l'on peut délivrer des actions seulement pour vingt millions *& pour beaucoup moins*, elle aura autant de fonds qu'il lui en faudra d'abord ; &, dans ce cas, pourquoi l'État gêné prêteroit-il ? Ce ne fut qu'en 1697, trois ans après son établissement, que la banque d'Angleterre fut *autorisée* à porter son capital à 2,201,171 liv. ; & dès son origine, bien loin de recevoir un prêt du gouvernement, ce fut elle qui lui prêta 1,200,000.

En supposant que des secours pécuniaires fussent *utiles* pour augmenter les profits des actionnaires & engager les capitalistes *les plus avides* à porter leurs fonds à cet établissement, nous aurions à examiner si nous avons le droit de prêter, en déclarant *l'utilité comme nous déclarons l'urgence* : mais nous nous bornerons à chercher si le Corps législatif

a les moyens de prêter, &, quand il les auroit, s'il eſt politique qu'il les emploie.

Les reſſources de la République conſiſtent dans les contributions & les domaines nationaux.

Pour que nous puſſions prêter ſur les contributions, il faudroit d'abord qu'elles fuſſent en équilibre avec les dépenſes. Eh ! que nous ſommes loin de cette poſition ! Nous cherchons autour de nous une matière impoſable, & ne la trouvons point. Nous avons doublé la taxe des portes & fenêtres, & (comme on l'a dit ſur cette taxe en Angleterre) « l'artiſan paie le jour néceſſaire à ſon travail, » comme le riche la lumière qui éclaire ſon oiſiveté. »

Si l'on s'en rapporte aux renſeignemens donnés, l'enregiſtrement produira tout au plus 60 millions, quoiqu'on ait compté ſur quatre-vingt : ce qui prouve que l'augmentation d'un tarif peut diminuer le produit réel. Nous avons bien ordonné un prélèvement à compte ſur les contributions de l'an 7 ; mais cette meſure ne fait qu'atteſter l'imprévoyance & l'embarras. Enfin, nous ſommes à la moitié de l'année, & l'on n'a point encore ſongé ſérieuſement aux rôles de l'an 7 : *il en reste encore de l'an 5 à faire*. Précédemment ils n'étoient compoſés que de trois colonnes, le principal, les centimes, & la remiſe du percepteur; maintenant ils devront avoir huit colonnes, le principal, les fonds de département, les fonds de ſupplément, les fonds communs, & ceux pour les dépenſes municipales, & ceux pour les dépenſes de communes, & la remiſe au percepteur. Quelle époque les verra finir ?

Ainſi nous ſommes loin d'atteindre le niveau : cependant ſans lui nous nous flatterions en vain d'amélioration. C'eſt parce qu'il n'exiſte pas que les fourniſſeurs exigent des ſommes énormes, en diſant qu'ils courent des riſques ; c'eſt parce qu'il n'exiſte pas, qu'on ne peut faire d'avances aux entrepreneurs, que ceux-ci ont recours aux capitaliſtes, qui ne manquent jamais d'augmenter l'intérêt quand

le besoin augmente. Nous ne sommes donc pas en état de prêter, & nous serions heureux de trouver à faire des emprunts. Autre raison, chaque année le Corps législatif doit régler la somme des contributions; cette somme a été fixée pour l'an 7, & l'on ne voit point qu'on y ait compris 15 millions pour prêt à des compagnies financières.

Diroit-on qu'une loi particulière peut ajouter quinze millions aux 600 millions décrétés? nous répondrions: donnez d'abord les moyens de compléter les 600 millions, & ne demandez le superflu qu'après avoir donné le nécessaire. Ce ne sera donc point sur les contributions de l'an 7 qu'on obtiendra la somme demandée. Voudroit-on la prendre sur celles de l'an 8? nous ne le pensons pas. Tout annonce que nos besoins ne diminueront pas, & qu'en l'an 8 une guerre nécessaire exigera des dépenses aussi grandes que celles de l'an 7: & pourtant nos ressources ne seront point augmentées. Que nos ennemis, cependant, renoncent au projet de nous épuiser, la France, féconde, saura nourrir & vêtir ses guerriers. Il ne faut que du fer aux républicains pour exister & vaincre; & s'il étoit nécessaire que tous les Français se précipitassent sur l'Autriche ennemie, ils ne manqueroient de rien: nous saurions leur donner des armes!

Il est impossible de prêter sur les contributions, & l'on semble avoir apperçu cette vérité, puisqu'on dit « qu'il » suffira d'assigner le prêt sur des *ressources extraordinaires* » de l'Etat, autres que celles affectées aux dépenses de » l'an 7 ». Il eût été bon qu'on se fût clairement expliqué sur la nature de ces ressources extraordinaires; cependant nous ne pensons pas qu'on ait eu en vue des taxes de circonstances, ou des emprunts forcés, germes d'injustice & de désolations: il seroit trop étrange d'emprunter de force à ceux-ci pour prêter librement à ceux-là, d'ôter le nécessaire au père de famille pour ajouter à

l'opulence des compagnies financières : il ne s'agit donc probablement que de biens nationaux ; il faut donc reconnoître où nous en sommes.

Au 9 vendémiaire an 6, le Corps légiſlatif eut ſous les yeux le tableau de la dette publique, & jugea que les deux tiers pouvoient être rembourſés en domaines nationaux. Il décréta donc qu'un tiers ſeroit conſolidé, & que pour les deux autres tiers il ſeroit délivré des bons au porteur, admiſſibles en paiement de la moitié de la miſe à prix des domaines & du montant des enchères. Dès-lors la nation mit, pour ainſi dire, hors de ſes mains ſes propriétés territoriales pour acquitter ſes dettes, dont la ſomme nominale excédoit de beaucoup la valeur de ſes biens. Cependant en l'an 7 une portion de ces biens s'eſt encore trouvée diſponible pour la République, & ce changement, vous le ſavez, ce ſont nos ennemis, les gens ſans confiance dans le gouvernement qui l'ont opéré par leurs manœuvres contre les bons de rembourſement.

Le Corps légiſlatif a mis à la diſpoſition du Directoire les biens reconnus libres, pour fournir aux dépenſes de la levée des conſcrits ; il a craint qu'ils ne fuſſent pas inſuffiſans, & s'eſt empreſſé d'y ajouter les domaines engagés ; & cette meſure eſt ſage, car il eſt encore incertain que par ces deux voies on atteigne le but. *N'eſt-il pas déplorable qu'on ne puiſſe encore obtenir ſur les biens des pères d'émigrés l'indemnité que la République réclame* ? C'eſt dans cet état que l'on demande que le prêt de quinze millions ſoit aſſigné ſur les reſſources extraordinaires, autres que celles affectées aux dépenſes de l'an 7, c'eſt-à-dire, ſur les rentrées de l'an 8. Il ſeroit inconſidéré de ſe rendre à cette propoſition ; & la raiſon, c'eſt qu'avant de prêter il faut examiner ſi l'on ne doit rien : or il eſt conſtant qu'il y a ſur l'an 5 & l'an 6 un déficit conſidérable (de 364 millions). Nous ſavons bien

qu'une partie ſera acquittée avec des recouvremens arriérés; mais il reſtera toujours une dette de plus de 100 millions ; & nous diſons qu'avant de prêter, ſuppoſé que les ventes fourniſſent plus qu'il n'eſt néceſſaire à l'an 7, il faudroit payer ce qu'on doit. *C'eſt ainſi qu'on rétablira le crédit.* Il feroit trop étrange qu'on prétendît l'obtenir en déclarant qu'on ne paiera pas, qu'on fera un arriéré chaque année, une loi du 9 vendémiaire au préjudice des créanciers légitimes.

Mais en ſuppoſant encore, ce qui peut-être ne fera pas, qu'au dernier jour de l'an 7, toutes les dettes contractées juſque-là fuſſent payées, que tout fût au pair, & qu'il reſtât encore des domaines à vendre, nous penſons qu'il y auroit les plus graves inconvéniens à dire maintenant, que, ſur les rentrées de l'an 8, il ſera prêté quinze millions : car, *avant de prêter, il faut avoir la certitude qu'on n'a pas ſoi-même des beſoins* : & qui de nous pourroit dire les ſommes néceſſaires à l'an 8 ? Calculons comme ſi elles ne devoient pas excéder celles de l'an 7, elles feront toujours de ſept cent vingt-cinq millions : mais nous n'aurons plus les reſſources que nous avons à préſent, plus de domaines engagés ; & s'il reſte d'autres biens nationaux, ils ſeront en petite quantité, très-peu recherchés : & dans cette poſition, ſi déja vous aviez diſtrait quinze millions numéraire effectif, que reſteroit-il ? Ne perdons pas de vue que s'il y avoit encore à vendre en l'an ſept 400 millions de domaines nationaux, c'étoit 400 millions ſur une eſtimation à vingt fois le revenu annuel, & qu'en vendant, comme nous faiſons, à huit fois la rente, les quatre cents millions ſont réduits à cent ſoixante.

Il ne faut pas non plus s'aveugler ſur la manière dont ces ventes peuvent ſe faire. Il eſt maintenant démontré qu'en l'an 7 elles ne donneront pas cinquante millions écus ; le reſte aura été payé en obligations, & l'on n'ignore

pas à quel taux les fournisseurs les reçoivent. Si donc en l'an 8 on se trouvoit obligé de fournir avant tout quinze millions sur les domaines nationaux, il est probable qu'il en resteroit très-peu de disponibles. Alors quelle seroit notre situation ayant à faire face à sept cent vingt-cinq millions de dépenses ? il faudroit établir de nouveaux impôts pour remplacer ce qu'on auroit prêté : & sur quel objet porteroient-ils ? La contribution foncière est au *maximum.* Plus on élève les impôts indirects & moins ils rapportent, & des commissions cherchent encore des revenus pour l'an 7. Ce seroit donc compromettre la chose publique, que de prendre, avant l'an 8, l'obligation de fournir sur les rentrées de cette année quinze millions numéraire à des sociétés financières.

L'intérêt est attentif & prévoyant. Je suppose que vous promettiez les quinze millions qu'on demande, croit-on de bonne foi qu'une telle promesse augmenteroit la confiance que pourroit inspirer une banque bien organisée ? N'est-il pas évident que tout citoyen calcule les recettes *possibles* & les dépenses *indispensables*, & qu'en résultat il trouve l'inconvenance de prêter, pour ne rien dire de plus. C'est donc une illusion de croire qu'une promesse faite en l'an 7 sur les ressources extraordinaires de l'an 8 pourroit donner du crédit à la banque qu'on veut former à l'instant. On conçoit bien que l'État pourroit emprunter le crédit d'une banque solide ; mais on ne conçoit pas qu'une banque, pour se former, veuille emprunter notre crédit au moment où, pour lui prêter, on se dispenseroit d'acquitter les engagemens de l'an 5, de l'an 6 & de l'an 7. Je dis emprunter notre crédit, car en l'an 7 on ne pourroit donner que des promesses. Mais nous devons aller plus loin. Quand bien même l'Etat seroit sans aucune dette ; quand il y auroit des ressources certaines pour l'an 8, il seroit funeste à la banque que l'État lui prêtât : on ne manqueroit pas de dire qu'on ne

s'est déterminé à lui faire un prêt que parce qu'on y a un intérêt pécuniaire caché : dès-lors la méfiance s'empareroit des esprits, & le but seroit manqué. Il est donc certain que nous ne pouvons promettre de fournir quinze millions, ni sur les contributions de l'an 8, ni sur les domaines qui resteront à vendre à cette époque. N'est-il aucune autre ressource ? n'en trouveroit-on pas dans ce qu'on appelle pompeusement *des opérations de finance ?* Représentans du peuple, ce sont des remèdes empiriques. Ces expédiens ruineux n'ont fait jusqu'ici qu'augmenter le mal; ils ne peuvent être les nôtres. Pour les dépositaires & les surveillans des fonds publics, il ne doit y avoir qu'une opération de finance, c'est la stricte exécution des lois: ils méritent le blâme quand ils font plus ou moins que ce qu'elle permet ou prescrit.

Je crois avoir prouvé d'abord que la banque, pour réussir, ne doit point tout-à-coup émettre des billets pour une grande somme, ce seroit le moyen de tout submerger; qu'elle doit commencer avec des fonds modiques, avancer peu à peu, parce que la confiance ne peut croître que par degré, & que les actionnaires, n'eussent-ils que quinze millions, ils en auroient assez dans les premiers temps, & que par conséquent il est inutile que l'Etat leur prête. Je crois ensuite avoir démontré que lors même que les actionnaires n'auroient pas les fonds suffisans, nous ne pouvions faire aucun prêt; & que si nous en avions les moyens, il ne faudroit pas encore prêter, parce qu'on supposeroit toujours un intérêt immédiat caché, & que cette idée détruiroit toute confiance.

Notre tâche n'est point encore remplie; nous vous devons quelques réflexions sur les banques en général: peut-être serviront-elles à marquer les établissemens de ce genre qui seroient utiles dans les conjonctures actuelles.

Les auteurs des projets de banques les ont tous pré-

ſentées comme pouvant ſeules rétablir l'ordre & le crédit: leurs efforts ſont louables ſans doute; mais il faut ici plus que de la bonne volonté, & le légiſlateur doit tout peſer avant de ſe livrer à l'eſpoir.

S'il n'y avoit jamais eu qu'une eſpèce de banque, le mot qui l'exprimeroit ne laiſſeroit dans l'eſprit aucune incertitude. Il peindroit clairement la choſe, & l'on pourroit d'avance juger ſes effets; mais le mot *banque* ne dit rien d'abſolu. En Hollande, il exprime un crédit ouvert par des regiſtres ſur un dépôt immuable; à Veniſe, il annonce un véritable papier-monnoie, forcé pour certains paiemens; à Londres, un crédit par billets ſur des eſpèces ou des effets de commerce, &c.; en Ecoſſe, entre autres choſes, un crédit ſur des immeubles: de manière qu'avant de juger que les banques peuvent être utiles, il faut convenir de l'eſpèce de banque dont on veut parler. *Bévière* & ſes coſignataires veulent une banque territoriale qui dépende eſſentiellement d'une aliénation de fonds-immeubles; le citoyen *Gabion* propoſe une banque mixte; & le citoyen *Rouen* n'a vu que des écus, des effets de commerce, & ne paroît pas s'être occupé d'immeubles: il faut donc, pour s'entendre, recourir à des principes généraux.

On diſtingue trois eſpèces de banques, quels que ſoient les moyens conçus pour leur donner du crédit & réaliſer leurs billets. La première eſt commerçante, *politique*; la ſeconde, *repréſentative*; la troiſième, *augmentative des ſignes*. La banque commerçante politique eſt celle qui eſcompte des effets de commerce, mais dont les billets, libres dans certains cas, ſont forcés dans d'autres. A Veniſe, on ne pouvoit payer les marchandiſes en gros, & les lettres-de-change qu'en banque; le débiteur y portoit ſon argent, & le créancier y prenoit du crédit. La banque de *Law* fut une banque politique; les aſſignats & les mandats furent de véritables billets de banque

politique territoriale, s'il eſt vrai que des billets de banque ſoient le ſigne d'une valeur réelle & certaine, préſumée exiſtante dans les mains de ceux qui les ont émis. Mais il eſt inutile de s'appeſantir ſur cette première eſpèce de banque. Le déſordre qu'amena le ſyſtême de *Law* ſous la régence, & tout ce qui eſt réſulté des manœuvres contre les aſſignats eſt aſſez connu pour écarter toute idée d'un papier-monnoie forcé. Nous n'irons plus nous briſer contre des éceuils fameux par d'épouvantables naufrages.

La banque *repréſentative* eſt celle qui tient toujours en caiſſe une ſomme en eſpèces égale à celle des billets qu'elle émet, pour les réaliſer à préſentation, quelle que ſoit l'affluence. Elle eſt de nature à inſpirer la plus grande confiance; mais on a prétendu qu'elle ne faiſoit aucun bien: car, a-t-on dit, quel avantage peut-il y avoir à retirer vingt millions de la circulation, par exemple, pour y mettre vingt millions en billets? N'eſt-il pas évident que les écus ont une valeur intrinsèque que ne peut avoir le papier, & qu'il vaut mieux par conſéquent les laiſſer répandus dans un grand nombre de mains, que de les entaſſer ſur un ſeul point, où ils peuvent courir plus d'un danger? Ce raiſonnement eſt ſpécieux; mais il s'évanouit bientôt, ſi l'on conſidère que le papier dont le gage eſt aſſuré eſt auſſi précieux que le numéraire, puiſqu'il s'identifie, pour ainſi dire, avec lui. Il ſe prête aux deſirs de ceux qui veulent mettre leurs fonds en ſûreté, donne au voyageur les moyens de tranſporter ſa fortune avec lui, ſans bruit & ſans qu'on s'en doute; parcourt rapidement & ſans frais tous les points où les beſoins l'appellent; &, circulant ſans ceſſe, il vivifie le commerce & l'agriculture. Mais un avantage inappréciable de cette eſpèce de banque, c'eſt qu'elle peut épargner au gouvernement les frais de tranſport des revenus publics, & les mettre à couvert des brigands; car cette

banque ayant toujours en caiſſe des fonds-numéraire égaux à la valeur de ſes billets circulans, les caiſſiers des départemens pourroient les recevoir, & les tranſmettre à la tréſorerie, qui les donneroit pour comptant ou les réaliſeroit à volonté. Par là le numéraire des départemens n'en ſortiroit que pour les beſoins du commerce, & l'on n'y auroit plus la crainte d'être réduit à des échanges de denrées comme dans les premiers jours des ſociétés. A ces raiſonnemens ſe joint l'expérience. La Hollande doit à ſa banque ſa proſpérité : & cette banque eſt eſſentiellement *repréſentative.*

On dira peut-être que la banque *repréſentative* ne remédie pas au mal que nous reſſentons, au défaut de ſignes : nous répondons qu'en général c'eſt moins la maſſe des ſignes eux-mêmes qui peut faire le bien, que la rapidité de leur mouvement ; & ſi l'on ne peut nier la facilité du tranſport des billets repréſentatifs, les avantages qu'ils donnent à ceux qui veulent avoir leur fortune avec eux, l'on conviendra qu'ils pourroient donner aux affaires un plus grand mouvement qu'une égale ſomme d'écus. Suppoſons dans une commune trois millions *numéraire*, & dans la commune voiſine trois millions en billets repréſentatifs, qui doute que les billets ne circulent beaucoup plus que les écus ? c'eſt que le tranſport en eſt plus facile, & qu'ils ſe prêtent moins à la manie des théſauriſeurs. Il ſe feroit donc beaucoup plus d'affaires dans la ſeconde commune que dans la première ; les billets repréſentatifs, par leur mouvement rapide, ſeroient donc un remède contre la langueur actuelle du commerce & de l'agriculture, dont une cauſe eſt l'enlèvement du numéraire des départemens, & ſon tranſport matériel à Paris.

Mais on inſiſte, & l'on prétend que dans les conjonctures actuelles il faut ajouter au numéraire, des ſignes de crédit ; que cette augmentation ravivera le commerce, fécondera l'agriculture, donnera aux citoyens

les moyens de payer les contributions, & à l'État ceux de remplir ses engagemens. Il sera raisonnable d'examiner jusqu'où ces promesses peuvent être fondées ; mais d'abord reconnoissons de quelle manière les banques *augmentatives de signes* peuvent s'établir.

Supposons des immeubles libres de toute charge, & francs d'hypothèques : nul doute que les propriétaires pourront les engager par des billets ; & si au lieu d'en faire pour la valeur totale, ils n'en font que pour la moitié, il est naturel de penser qu'ils inspireront de la confiance, parce que le gage sera toujours là. Si je puis ensuite supposer que les créanciers des propriétaires veuillent en recevoir en paiement ; si ces derniers peuvent en acquitter les dettes ; si chacun y voit la représentation d'une valeur qui ne peut échapper, & les reçoit ; dès-lors ces billets mettent, si je puis m'exprimer ainsi, les terres en circulation, & deviennent une espèce de monnoie de confiance, puisque l'essence de la monnoie est de représenter toutes les choses à la disposition des hommes. Cependant, suivant les idées actuelles, ces billets ne seroient intrinséquement que des contrats, & la plupart penseront qu'ils n'auroient jamais assez de crédit pour circuler, à moins qu'avec le gage de l'immeuble on ne trouvât le moyen de les convertir en écus à présentation ou dans un délai fixé.

Nous ne contesterons point ce que la dernière observation a de solide ; nous nous bornerons à présent à dire que nos détails prouvent qu'il peut assez facilement s'établir des banques augmentatives basées *sur des immeubles*. Il peut aussi s'en établir uniquement sur la confiance & le crédit.

Que des négocians déja connus par leurs talens & leur exactitude se réunissent à des capitalistes, qu'ils fassent ensemble une somme de 10 *millions*, par exemple : il leur sera possible d'émettre *trente millions* de billets ;

& si la confiance croissoit à mesure, ils pourroient aller au-delà.

Ce seroit bien une augmentation de signes ; elle auroit une base honorable à ses auteurs, la confiance dans leur probité ; mais on ne peut écarter une réflexion, c'est que la banque *augmentative* hypothécaire, outre une somme en numéraire qui lui seroit nécessaire, présenteroit aux porteurs de ses billets un gage qu'on ne peut altérer ni soustraire : au lieu que la banque augmentative *numéraire* est sujette à plus d'un inconvénient. Son fonds peut être enlevé ; & quand il ne le seroit pas, il est insuffisant pour réaliser à l'instant tous ses billets ; *autrement elle ne seroit pas augmentative.* Et quels désordres ne peuvent pas résulter d'une telle situation dans des momens d'orages ? La banque *augmentative* hypothécaire nous paroît donc préférable.

Il n'est pas inutile d'observer que l'activité des banques *augmentatives*, sous les rapports de l'escompte, suppose un premier crédit qui lui est étranger. Qu'un marchand, en payant un quart comptant, obtienne crédit des trois autres quarts, il fournira 1000 fr., je suppose, & fera des billets pour 3000 fr. Le vendeur ne se dessaisit effectivement de sa marchandise qu'au moment où on lui remet des signes écus ou *billets* qui la lui représentent ; car, dès cette première opération, on ne peut nier que les billets de l'acheteur ne commencent à représenter ; mais comme celui qui les a souscrits est moins connu que ne sont les actionnaires d'une banque, le vendeur les porte à ces derniers, qui en échange donnent de leurs billets plus connus, d'un usage plus général, mais pour une somme moins forte, *c'est l'escompte.* Ces derniers billets représentent toujours au vendeur les marchandises qu'il a livrées : cependant il n'a plus pour débiteur que les banquiers, & à mesure que les billets qu'il en a reçus circulent, ce sont toujours les banquiers qui doi-

vent en réalifer la valeur, & ceux-ci doivent pourfuivre le recouvrement des premiers billets, des billets de l'acheteur.

Mais qu'arrivera-t-il fi ce dernier a manqué fon opération, ou fi, après avoir vendu, il a diffipé l'argent? qu'arrivera-t-il, fi le public eft informé que la banque a fait plufieurs pertes femblables? La crainte s'emparera des porteurs de billets, qui viendront en foule en demander le montant: c'eft là qu'eft le vice des banques augmentatives qui ne font pas cautionnées par des immeubles. Leurs billets ne font, pour ainfi dire, que la monnoie des effets du commerce qu'on dépofe en leurs mains; & lorfque ceux-ci ne peuvent être acquittés, tout l'édifice eft ébranlé, & fouvent il s'écroule.

Les inconvéniens que nous remarquons font inconteftables, lorfque la banque reçoit, même avec précaution, des billets repréfentant fans fraude des marchandifes livrées. Combien ne font-ils pas certains & graves, lorfqu'elle ne craint pas de donner de fes billets fur de fimples obligations, fans livraifon de marchandifes! Alors on peut craindre des fuites fâcheufes, fur-tout, comme nous l'avons dit, lorfqu'il n'y a point un gage immuable qui puiffe répondre à tout. Il eft donc certain que fi la banque repréfentative n'a pas dans l'opinion de quelques-uns l'efficacité defirable, les banques augmentatives portent en elles-mêmes un germe qui peut altérer la confiance.

Cependant un homme profond en adminiftration publique (1) a penfé qu'elles étoient bonnes en *certains cas*: car, après avoir dit « qu'il eft clair qu'elles multiplient » l'argent ou le figne des denrées, qu'elles renchériffent » le prix de toutes chofes; il ajoute: dans le cas *d'un » épuifement total*, d'un *anéantiffement* de la circulation, » elles font un très-grand bien, en ce que l'inconvé» nient du furhauffement des prix n'eft pas fenfible; » il ne peut nuire au commerce étranger, puifqu'il eft

(1) L'auteur des *Recherches & Confidérations fur les finances de France*. Tome II, page 425.

» perdu; au contraire, il le fait revivre en agitant l'induf-
» trie engourdie. » Nous ne dirons rien fur ces idées, & nous ne ferons aucune application. *C'eft ici l'occafion de réflexions particulières.*

Il eft remarquable qu'on s'accorde affez généralement à dire que le commerce languit faute de circulation du numéraire; mais ne pourroit-on pas dire que le numéraire ne circule pas, précifément parce qu'il n'y a pas de commerce? n'auroit-on pas pris l'effet pour la caufe? Si cette réflexion eft extraordinaire, elle ne mérite pas moins d'être examinée; non que nous voulions tirer de ce que nous allons dire des conféquences abfolues, mais parce qu'on ne doit rien rien négliger lorfqu'il s'agit d'intérêt public.

En cherchant les caufes qui donnent au numéraire la plus active circulation, des écrivains célèbres ont d'abord marqué *les impôts & les dépenfes de l'Etat.* Il eft inconteftable qu'en fuppofant chez deux nations une égale quantité de numéraire, la circulation fera beaucoup plus grande chez celle qui exigera des contributions plus fortes & qui fera beaucoup de dépenfes; & fous ce rapport ne pourroit-on pas conclure qu'il doit y avoir en France un mouvement extraordinaire d'efpèces, en voyant que les citoyens ont à verfer au tréfor public 600 millions d'impôts, que les acquéreurs de biens nationaux doivent compter plus de 150 millions, & que l'Etat dépenfera peut-être des fommes plus fortes? Mais il eft une autre caufe de circulation qui refte chez nous fans effet, *c'eft le commerce.* Suppofons un peuple ayant peu de relations avec fes voifins, s'interdifant leurs denrées & leurs marchandifes, ayant prefque fur tous les points les chofes néceffaires à la vie, & ne pouvant exporter tout fon fuperflu; fuppofons à ce peuple affez de numéraire pour un commerce très-étendu: croit-on que ce numéraire feroit en grande circulation? non

certainement; les signes monétaires ne sont que les moyens de calculer, de comparer les objets d'échange. Il faut qu'il y ait occasion aux transports, aux échanges pour qu'on en sente le besoin; sans cela point de circulation: le commerce est la cause, la circulation est l'effet; & dire que le commerce dépérit parce que le numéraire ne circule pas, c'est supposer l'effet avant la cause.

Si nous faisons maintenant l'application de ces idées à notre situation, nous trouverons, sans doute, que la masse du numéraire de la France a diminué; mais nous trouverons aussi que tout ce qui en existe ne circule pas, & pourquoi? parce que les sources principales de notre commerce sont taries. Nous faisions les plus grandes affaires en denrées coloniales avec toute l'Europe, qui les recevoit de nous; le capitaliste ouvroit sa bourse au négociant; celui-ci achetoit des bois, des fers, des chanvres, des toiles, & faisoit construire des navires: dès cet instant l'argent passoit rapidement dans les mains du propriétaire de bois, des maîtres de forges & des ouvriers de toute espèce; ceux-ci gagnoient davantage, faisoient plus de consommation & donnoient de l'émulation aux cultivateurs, assurés de vendre leurs denrées. Il prenoit un mouvement bien plus rapide encore lorsqu'on travailloit aux chargemens. Il falloit des vins, des eaux-de-vie, du bled, des farines, des étoffes & des objets d'industrie. Le cultivateur vendoit son grain, le fermier d'usines pouvoit à peine suffire aux demandes, le vigneron étoit encouragé, & le manufacturier méditoit, sans relâche, de nouvelles entreprises, & de nombreux ouvriers trouvoient partout une facile existence dans un travail constant. Enfin, tout s'animoit, & l'argent descendoit de l'armateur millionnaire jusqu'au voiturier; il remontoit par les marchands de denrées aux marchands des villes, & de ceux-ci aux manufacturiers, qui le reportoient aux capitalistes, empressés de le replacer. Voilà le

double reſſort qui faiſoit entrer & ſortir le numéraire avec une incroyable rapidité. Ce reſſort eſt maintenant comprimé; & quand il exiſteroit en France plus de numéraire qu'avant la révolution, il eſt douteux qu'il en parût davantage, parce qu'il a moins d'occaſions de ſe montrer. Quand nous aurions tout l'argent que l'Eſpagne & le Portugal apportèrent, *Saint-Domingue* & les autres îles à ſucre ne ſeroient pas plus utiles dans cet inſtant, la mer n'en ſeroit pas plus libre; & tout négociant qui oſeroit charger n'en ſeroit pas moins à deux doigts de ſa ruine. Nos bleds reſtent donc, nos vins & nos eaux-de-vie ne ſont point enlevés; tout l'argent qui pourroit circuler ne circule pas, parce qu'il n'y a pas de commerce; & il n'y a pas de commerce, parce que notre marine militaire déchue n'offre plus de ſécurité aux ſpéculateurs.

Que nos ports ne ſoient plus bloqués, que les négocians ne craignent plus les Anglais, & l'argent qui reſte circulera, parce que le commerce pourra renaître.

Ce que je dis ſemble n'avoir rapport qu'au commerce extérieur; mais on doit ſentir que le commerce intérieur en dépend en grande partie, & qu'il périt ou croît avec lui. D'ailleurs, ce dernier, outre qu'il n'a plus l'activité qu'il recevoit du mouvement des ports, eſt paralyſé par une cauſe particulière, la défiance que nos ennemis font naître.

Preſque chaque jour nous nous faiſons un devoir religieux de répéter qu'on n'en viendra point aux réquiſitions, qu'on n'a plus à craindre d'aſſignats, ni rien de ce qui leur reſſemble. Nos diſcours ne raſſurent point aſſez des hommes trop craintifs, ils ſe rappellent le *maximum*, la ruine & la famine qu'il amena, & ce torrent de papier-monnoie qui menaçoit de toute entraîner. Nous aſſurons ce que nous déſirons, & les malveillans oppoſent des faits: ils affectent de répéter que nos recettes ne ſont pas au niveau de nos dépenſes,

& que *tout cède à la néceſſité.* Je ne dis pas ce qui devroit être, je dis ce qui eſt. Il en réſulte que les hommes dont les ſpéculations auroient donné du mouvement aux affaires gardent leurs fonds & reſtent dans l'inertie ; ils auroient le double de l'argent qu'ils poſsèdent, qu'ils ne craindroient pas moins, & que notre ſituation n'en feroit pas plus heureuſe. De là il arrive que peu de capitaliſtes oſent ſe confier aux commerçans modernes, dont la plupart n'empruntent que parce qu'ils n'ont rien à perdre. C'eſt donc une vérité que le défaut de confiance, la crainte des réquiſitions, mal fondée ſur ce que les recettes ne ſont pas encore au niveau des dépenſes, paralyſent le commerce, & que l'inactivité du commerce eſt une cauſe du défaut de circulation & par ſuite de l'intérêt épouvantable de l'argent ; ainſi les effets *réagiſſent* & deviennent eux-mêmes des cauſes chaque jour plus fécondes en calamités.

Si l'on vouloit conclure rigoureuſement de ces obſervations que, pour la proſpérité de la France, il n'eſt pas néceſſaire que la quantité de ſon numéraire augmente, nous ſerions les premiers à nous y oppoſer. Il a été prouvé que la balance du commerce étoit à notre déſavantage, il n'eſt que trop vrai que nos écus s'échappent par trop d'iſſues, & cependant la proſpérité d'un peuple, *dans l'état actuel de l'Europe*, tient à l'accroiſſement de ſon numéraire juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec celui de ſes voiſins. Nous conclurons donc ſeulement ici que la maſſe du numéraire circulant pourroit être plus conſidérable avec celui qui exiſte, & que la circulation n'eſt pas telle qu'elle pourroit être, parce que la méfiance paralyſe le commerce intérieur, & que les pirateries politiques ſur l'Océan empêchent celui du dehors. Nous conclurons encore que s'il eſt deſirable dans certaines circonſtances que les ſignes d'échange deviennent plus nombreux, il eſt incertain qu'une banque *augmentative*

amène les résultats qu'on promet : ce sont peut-être moins des signes qu'il nous faut que les occasions de les employer. A quoi serviroit d'apporter des armes à celui qui ne pourroit s'en servir ?

On a vu le remède universel dans une augmentation de signes ; & tous les projets tendent à les augmenter : nous ne dirons point que cette augmentation seroit inutile ou dangereuse ; l'expérience peut-être prouvera le contraire. C'est en administration publique sur-tout que *les généralités* conduisent à des résultats absurdes dans des circonstances particulières : ce que nous allons dire a seulement pour but de préparer un flambeau qui pourroit devenir nécessaire.

On pense assez communément que la nation qui a le plus de signes monétaires l'emporte sur ses voisins ; cependant cette opinion est contestée, même en parlant *d'espèces métalliques.* En effet, si tout-à-coup le numéraire de la France étoit augmenté de moitié, nous n'en serions pas plus riches, parce qu'on n'est riche que d'une manière relative, & que l'augmentation étant la même pour tous, tout resteroit dans les mêmes proportions : l'effet unique & réel qui en résulteroit seroit qu'en peu de temps les productions de la terre & les objets de commerce augmenteroient de moitié. Alors chacun seroit à la même condition qu'avant, & l'Etat y perdroit un avantage inappréciable, celui de pouvoir fournir à bas prix aux étrangers des objets manufacturés. Je n'ai pas besoin de faire observer que cette raison n'est bonne que par rapport au peuple qui peut commercer au dehors.

On se renferme d'ordinaire dans un cercle trop étroit ; & parce qu'un particulier seroit plus riche, si tout-à-coup son argent étoit doublé, on croit qu'il en est de même d'une nation : c'est une erreur.

Il est un point au-delà duquel les signes trop abondans peuvent nuire, parce qu'à ce point le prix du tra-

vai est trop fort pour soutenir la concurrence avec les nations voisines qui peuvent fournir à meilleur compte. Si ces observations sont fondées lorsqu'il s'agit du numéraire, également cher à toutes les nations, combien ont-elles plus de force lorsqu'il s'agit de signes sans valeur intrisèque aux yeux de l'étranger !

L'augmentation des signes *peut tout-à-coup enrichir quelques citoyens*, lorsqu'elle n'est pas proportionnelle pour tous. Supposons qu'une banque puissante eût 50 millions écus, & qu'elle inspirât assez de confiance pour se donner en billets une valeur de 150 millions : il est évident que les actionnaires feroient tout-à-coup devenus deux fois plus riches qu'ils n'étoient, parce que les autres citoyens feroient restés aux mêmes points ; mais comme toutes choses diminuent nécessairement lorsque les signes diminuent, tout augmente successivement lorsque les signes augmentent. Ainsi, dans notre hypothèse, les 100 millions ajoutés à la circulation donneroient aux banquiers de grandes richesses, mais feroient probablement augmenter le prix du travail & des denrées. — Ce ne feroit point un mal, dira-t-on ; on se plaint chaque jour que les denrées sont à bas prix. — Il feroit à desirer sans doute que les denrées eussent un prix qui donnât au fermier les moyens de payer facilement le propriétaire, & à celui-ci les moyens d'acquitter sans retard les contributions ; mais il feroit peut-être funeste que le travail augmentât de prix. Ne perdons pas de vue que la main-d'œuvre est presque un tiers au-delà de ce qu'elle étoit en 1790, & que, depuis le garçon de ferme jusqu'au dernier manœuvre, tous exigent des salaires plus forts : & c'est une plaie du commerce & de l'agriculture.

Il est certain qu'avec le temps, l'augmentation des signes augmenteroit le prix du travail, parce que les travailleurs n'augmenteroient pas en proportion ; il est au contraire incertain qu'elle haussât le prix des denrées,

parce que leur prix dépend de l'abondance plus ou moins grande & des demandes qu'on en fait : nous ne pouvons consommer toutes nos productions, & nous avons à peine assez de bras pour nos travaux. De ces raisonnemens & de ces faits nous n'induirons pas que toutes banques augmentatives auroient nécessairement des inconvéniens : nous pensons au contraire que, bien combinées & sagement administrées, elles pourroient faire du bien ; mais nous disons qu'il faudra découvrir le point où le bien pourroit cesser, pour prévenir le mal.

On cite l'Angleterre : sa banque est augmentative ; elle c'est une source de prospérité. — C'est une chose bien étrange que l'anglomanie s'introduise jusque dans l'administration publique ! mais cet exemple qu'on donne est évidemment contraire aux idées de ceux qui le présentent ; ils n'ont pas fait attention que la banque d'Angleterre, au lieu d'emprunter du gouvernement, lui prêta, dès son origine, 1,200,000 liv., & qu'elle a pris le mouvement & la vie dans le commerce maritime, dont les élémens semblent nous échapper.

D'ailleurs, qu'on se peigne l'Angleterre avec ses manufactures & ses ouvriers sans nombre, tombant tout-à-coup dans notre position, perdant ses colonies, ses vaisseaux, ses navires ; son commerce extérieur recevant les denrées coloniales d'une main ennemie : quelle seroit sa destinée au milieu de ses billets de banque aujourd'hui si vantés ? *Les signes d'échange ne lui manqueroient pas* ; mais croit-on que leur circulation remédieroit à tous ses maux ? non ; il ne feroit que les aggraver : & c'est alors que le farouche Anglais reconnoîtroit qu'il a quitté la réalité pour l'ombre. Il n'échapperoit point à sa ruine, & son gouvernement seroit détruit. En un mot, si le gouvernement anglais étoit dans la situation que j'ai peinte, il ne trouveroit peut-être de salut que dans l'anéantissement des billets de banque. Qu'on cesse donc de nous donner

l'Angleterre pour modèle, à moins qu'on ne nous donne en même temps ses forces navales & son commerce à présent exclusif. Encore une fois, tout est relatif : Rome se fût perdue en employant les ressources de Carthage !

Nous avons dit que les actionnaires d'une banque qui pourroit inspirer de la confiance s'enrichiroient en un instant, puisqu'ils pourroient tripler leurs capitaux, tandis que ceux des autres citoyens resteroient dans le même état. Il y a donc lieu de croire que cette perspective portera aux plus grands efforts, dans Paris & les départemens, des citoyens qui, à des fonds assurés, joignent des talens & de la probité. Il seroit donc possible qu'il se formât sur plusieurs points de la République des banques *augmentatives*, *hypothécaires*, qui mettroient en circulation des valeurs d'immeubles. Mais si nous nous plaignons aujourd'hui de la rareté des signes, ne seroit-il pas à craindre qu'alors ils devinssent trop nombreux ? Il faut donc examiner jusqu'où les banques peuvent être indépendantes. La banque politique ne peut se former que par vous ; *elle ne s'établira point.* La banque représentative a de très-grands avantages, confirmés par l'expérience ; vous l'encouragerez de tous vos moyens. Ce n'est donc que de la banque *augmentative des signes* dont il s'agit ici.

Tout ce qui n'est pas défendu ne peut être empêché. Des banques de cette nature peuvent donc s'établir. Mais comme le remède ne doit être appliqué qu'autant que le mal dure, il sera de l'intérêt de l'État que le Corps législatif & le Directoire surveillent ensemble pour empêcher les écarts de l'intérêt privé. Les banques seront indépendantes dans le sens que l'état n'y aura aucun intérêt pécuniaire, & ne poura maîtriser l'usage des fonds ; mais elles seront, comme tout établissement qui intéresse la fortune des citoyens & la tranquillité publique, soumises aux loix géné-

rales de l'État. Il ne feroit pas tolérable qu'on émît en France des billets pour la valeur de tous les immeubles : c'eft ce qui fit repouffer les *cédules hypothécaires*. L'on dira qu'il eft un point où, les befoins ceffant, la confiance & la nature même des chofes mettent des bornes aux projets des banques, dont les effets n'ont point de cours forcé. Nous le favons ; mais nous favons auffi qu'avant d'arriver là, il en eft un qu'il feroit dangereux de franchir. Sur ce point, écoutons un Anglais recommandable par fes opinions politiques. « Nous fommes » (dit-il) fi foigneux de farcir la nation de cette belle » denrée de billets de banque, qu'il femble que nous » ayons peur d'être furchargés d'or & d'argent (1).

Il eft donc un point où la confiance même permettroit le refferrement & la difparution de l'argent ; & gardons nous d'aller jufque-là. N'oublions pas que le Français fut enthoufiafte d'une banque qui faillit le perdre & le ruina, & que, tandis qu'il fe précipitoit fur des billets, l'étranger perfide lui enlevoit fon or & l'appauvriffoit. Nous fommes loin, fans doute, d'une crife pareille ; & l'expérience *de la vingtième année* du dix-huitième fiècle ne fera pas vaine. Mais il faut en cette matière prévoir jufqu'aux excès : un moment fuffit pour y tomber. L'on penfe que les banques feront utiles : nous fommes de cet avis, fur-tout quant il s'agit de celles *repréfentatives* ; quant aux *augmentatives*, on peut en concevoir qui feroient le bien : qu'elles fe forment donc. Mais effayons de ce remède avec précaution. S'il rend la vigueur au corps politique, fes auteurs feront encouragés, couverts de gloire & comblés de biens : mais s'il produit des effets contraires, il fera du devoir des repréfentans du peuple de l'écarter à l'inftant.

---

(1) *Discours politiques de David Hume*, tome premier, pag. 211.

On vante beaucoup *les effets politiques* des banques. Nous ne prononcerons pas sur ce point délicat; il est de ceux qui ne sont jamais mieux approfondis que lorsqu'on abandonne chacun à ses propres réflexions. Nous dirons seulement qu'en politique ce qui est utile à tel peuple ne convient pas toujours au peuple voisin. Les généralités amènent de fausses conséquences. On dit donc qu'en Angleterre la banque a pour défenseur chaque citoyen, & que c'est peut-être à la banque que le gouvernement devra de n'être pas détruit. D'abord il n'est pas exact que la banque d'Angleterre ait toujours eu le même crédit. On citeroit facilement des époques où sa chûte fut prochaine & fit craindre les plus grands désordres.

Cependant on conçoit qu'aujourd'hui tout porteur de billet de banque est intéressé à ce qu'elle conserve la confiance, parce que ses fonds sont au-dessous de la valeur de ses billets. On conçoit de même qu'en détestant les rois & les ministres, il craint le renversement du ministère & de la royauté, parce que la secousse politique feroit probablement évanouir les valeurs fictives qui sont dans ses mains.

Mais d'abord n'est-il pas évident que ces résultats sont funestes à la liberté du peuple qui se trouve enchaîné par un intérêt pécuniaire mal entendu; ensuite, s'il est vrai qu'une nation entière soit réduite par la banque à traîner péniblement le char écrasant de quelques hommes criminels envers l'humanité, qui pourroit assurer qu'un jour, parmi nous, des ambitieux recommandables par des services rendus, de grands talens politiques ou militaires, habitués à commander, brûlant de commander encore, ne pourroient pas, avec des secours d'une banque, abusant de son crédit & multipliant les signes à volonté, saper, détruire la liberté & fonder un nouveau despotisme?

Cette supposition est absurde! — Voyez donc Sparte,

Athènes & Rome ſous le joug de leurs propres citoyens, & l'Univers aſſervi ne prouve-t-il pas ce que peut la ſoif du pouvoir ? *elle brûla des hommes qui avoient ſauvé la liberté de leur pays . . . . . .*

Soyons donc en garde contre tout ce qui pourroit ſervir des projets ambitieux. L'ambition croit tout poſſible, & dans ſes fureurs, il n'eſt rien qu'elle n'entreprenne. . . . . . Ces réflexions ne doivent point détourner les regards du bien qu'on peut attendre des banques : on ne s'interdit point les armes parce qu'on pourroit en abuſer ; mais elles prouvent qu'il faudra les obſerver pas à pas dans leurs effets, non-ſeulement ſous lès rapports que nous avons dits, mais encore ſous beaucoup d'autres.

Quelle ſecouſſe n'a pas donné un moment d'inquiétude ſur la caiſſe des comptes courans ! combien ſon retard de paiement n'a-t-il pas couvert de banqueroutes frauduleuſes ?

Telles ſont, repréſentans du peuple, nos réflexions ſur les projets & les pétitions que vous nous avez chargés d'examiner ; elles étoient ſuſceptibles de plus d'étendue ; nous aurions pu balancer les opinions des écrivains antagoniſtes ou partiſans des banques, mais vous les connoiſſez : d'ailleurs nous avons penſé qu'aucun d'eux n'avoit *aſſez* prévu notre poſition ; leur bouſſole nous eût donc égarés.

Ainſi, livrés, pour ainſi dire, à nous-mêmes, nous avons cherché la vérité, l'utilité ; nous avons penſé *que des banques ſeroient utiles*, ſur-tout des *banques repréſentatives* ; la proſpérité du commerce hollandais l'atteſta long-temps. Les banques *augmentatives* peuvent auſſi beaucoup de bien *dans certaines circonſtances*, l'Angleterre en eſt une preuve ; mais nous aurions trahi votre confiance ſi nous n'avions pas dit les inconvéniens qu'elles peuvent avoir. Peut-être avons-nous eu *de fauſſes craintes* : elles partent de cœurs purs ; vous les jugerez. N'euſſions-

nous qu'appelé l'attention & fait naître quelques idées, *même contraires aux nôtres*, sur une question si importante, notre travail ne seroit pas sans utilité.

En nous résumant, nous disons :

1°. Que vous ne pouvez faire un tarif particulier d'enregistrement ou d'hypothèques pour les actes des actionnaires d'une banque entr'eux, ou d'une banque avec les particuliers, parce que c'est la nature de l'acte, & non la qualité de celui qui le fait, qui règle le droit; que le principe contraire ouvriroit la porte à tous les abus & rétabliroit des priviléges réprouvés par la constitution.

2°. Qu'il y auroit les plus grands dangers à faire une loi qui ordonnât de recevoir les papiers des banques dans les caisses publiques, parce qu'au moment où ils y seroient, l'agiotage pourroit les mettre au-dessous de l'argent, & causer à l'Etat une perte immense qui détruiroit l'équilibre entre les recettes & les dépenses & augmenteroit la dette publique.

3°. Qu'il seroit encore plus dangereux d'autoriser les particuliers à se payer entr'eux en billets de banque forcés, parce que ce seroit un véritable papier-monnoie que l'opinion & la raison repoussent également.

4°. Que ce seroit un phénomène inquiétant qu'une banque *augmentative* qui émettroit tout-à-coup des billets pour 20 millions; qu'il faut au contraire, pour inspirer la confiance, pour ne pas tomber, qu'elle marche doucement avec *les fonds modiques* que les actionnaires peuvent avoir, que par conséquent il est inutile que l'Etat lui prête; qu'il seroit impolitique qu'il prêtât, parce que le prêt feroit croire un intérêt pécuniaire de sa part; enfin que, lors même que ce prêt seroit utile, nous n'avons pas les moyens de le faire.

5°. Nous pensons qu'une banque simplement repré-

sentative réuniroit de très-grands avantages; elle épargneroit à l'État les frais de transport de ses revenus en offrant à tous les citoyens des valeurs certaines faciles à placer, disposer, cacher même, comme à transporter.

6°. Que les banques libres *augmentatives* peuvent rendre de très-grands services, lorsqu'on peut faire un grand commerce, ou dans le cas d'épuisement total, mais qu'elles ne sont pas sans inconvénient lorsque le commerce est paralysé par la méfiance jointe à la diminution des signes.

7°. Que les banques augmentatives qui ont du numéraire avec un cautionnement en immeubles, doivent être préférées parce que ce gage ne peut être enlevé.

8°. Enfin, que toute banque, pour réussir, doit être indépendante du gouvernement sous les rapports pécuniaires, mais que ses effets, dans l'ordre social, doivent être suivis pas à pas pour l'arrêter au moment qu'elle pourroit nuire.

Voilà les bases des projets d'arrêté & de résolution que je suis chargé de vous présenter.

PROJET D'ARRÊTÉ.

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport d'une commission spéciale sur des pétitions contenant des projets de banque, des demandes de fonds & d'exemptions de droit d'enregistrement & d'hypothèques, passe à l'ordre du jour.

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il importe à la prospérité du commerce & de l'agriculture d'encou-

rager promptement les établissemens de confiance & de crédit,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Le Directoire exécutif emploiera tous les moyens en son pouvoir pour assurer & favoriser l'établissement & l'indépendance des banques particulières, propres à répandre dans tous les départemens les signes monétaires, à éviter à la République des transports d'argent, & fournir au commerce & à l'agriculture les signes d'échange dont ils pourroient avoir besoin.

II.

Le Directoire fera connoître, de trois mois en trois mois, au Corps législatif, l'effet, dans l'intérêt public, des banques existantes ou de celles qui pourroient s'établir ; il désignera, d'une manière particulière, les établissemens de ce genre qui auront fait le plus de bien.

III.

La présente résolution ne sera pas imprimée ; elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'État.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.

